

*ADAMI : Société Civile pour l'Administration des Droits des artistes et musiciens interprètes :
14, rue Ballu, 75009 Paris – www.adami.fr*

SACD : Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques : 11bis, rue Ballu, 75009 Paris – www.sacd.fr

SCAM : Société Civile des Auteurs Multimedia – 5, avenue Velasquez, 75008 Paris – www.scam.fr

SFA-CGT : Société Française des Artistes-Interprètes : 21 bis, rue Victor Massé, 75009 Paris – www.sfa-cgt.fr

SNAC : Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs : 80, rue Taitbout, 75009 Paris – www.snac.fr

SPI : Syndicat des Producteurs indépendants : 1bis, rue du Havre, 75008 Paris – www.lespi.org

USPA : Union Syndicale de la Production Audiovisuelle : 5, rue Cernuschi, 75017 Paris – www.uspa.fr

QUESTIONNAIRE

NOMINATION DU PRESIDENT DE FRANCE TELEVISIONS

Juin 2005

1) Les ambitions du service public

- Quelles doivent être selon vous la spécificité, l'identité et la singularité du service public de l'audiovisuel ? Quels sont vos projets pour les renforcer ?

2) Identités des chaînes de France Télévisions

- Comment définiriez-vous l'identité de chacune des chaînes publiques ?
- Comment comptez-vous assurer une complémentarité et une harmonisation accrues des grilles de programmes des 5 chaînes de la holding France Télévisions ? Par quels moyens ?

3) Le financement des programmes

- Quelle est la part des ressources de France Télévisions qui doit selon vous être investie chaque année dans le financement de la création ?
- Quelle stratégie entendez-vous suivre afin d'accroître les ressources affectées à la création ?

4) Le financement de France Télévisions

Les chiffres d'affaires de France Télévisions ces dernières années traduisent une progression plus lente et moins dynamique de ses ressources que ses concurrents privés. Le chiffre d'affaires de TF1 est désormais supérieur à celui de France Télévisions. Quant à M6, ses ressources tendent à se rapprocher de celles de France 2 ou de France 3.

Dans le même temps, on note une diminution progressive mais constante de la part des ressources publiques dans le budget de France Télévisions au profit des recettes de parrainage et de publicité.

- Quels sont les moyens que vous proposeriez pour accroître les ressources de l'audiovisuel public ?
- La répartition actuelle du financement du service public entre les recettes privées et les ressources publiques vous semble-t-elle pertinente et juste ?
- Souhaitez-vous faire évoluer ces ressources afin d'accroître la part du financement public ?

5) La notion d'œuvre audiovisuelle

Une décision du CSA, confirmée par le Conseil d'Etat dans un jugement du 31 juillet 2003, a qualifié le programme diffusé par M6, Popstars, d'œuvre audiovisuelle. Cette classification a ainsi donné la possibilité à ce diffuseur de comptabiliser ce programme dans son quota de diffusion et de production d'œuvre d'expression originale française.

A ce jour, le débat politique reste ouvert sur la nécessité de revoir en profondeur la notion d'œuvre audiovisuelle telle qu'elle existe dans le décret de janvier 1990.

- En tant que professionnel de l'audiovisuel, quels sont, selon vous, les programmes qui doivent être qualifiés d'œuvre audiovisuelle ?

6) La production des œuvres audiovisuelles

La fiction

Malgré une progression des investissements de France 3 depuis 2000 au titre de la production de fiction EOF (expression originale française), les dépenses en faveur de la fiction EOF restent très inférieures à celles de TF1 et de France 2.

Pour sa part, France 2 reste légèrement en retrait par rapport à TF1 tout en ayant maintenu la part de dépenses et d'achats de droits sur des fictions d'expression originale française.

Une récente étude du CSA a par ailleurs montré la concentration de l'ensemble des diffuseurs sur la production de fiction de première partie de soirée, particulièrement de 90 minutes. Depuis 1990, la part consacrée aux commandes de fiction française de 90 minutes est passée, pour France 2, de 65,4% à 74% et, pour France 3, de 62% à 98%.

Cette étude montre également sur cette même période qu'en volume horaire, alors que France 2 accroissait sa commande de 14,1%, France 3 enregistrait, elle, une baisse de ses commandes de 12,7%. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la production de fiction qui représentait 70% des investissements en œuvre audiovisuelle de la chaîne en 1990 n'en constitue plus que 62%, 13 ans plus tard.

- Qu'envisagez-vous pour accroître la part des ressources de France Télévisions consacrées à la production d'œuvres de fiction ?
- Comptez-vous promouvoir la diversité des formats et notamment la production d'œuvres de format autre que les 90 minutes et pour d'autres horaires que le prime-time ?

Le documentaire

D'après les statistiques du CNC, pour la deuxième année consécutive, le volume de documentaire aidé par le Cosip a diminué en 2004 (- 8,5 %), soit 210 heures. Même si le documentaire est un peu mieux financé par le service public, le nombre d'heures aidées est en baisse (1117 heures en 2002, 1073 heures en 2004). Le documentaire n'absorbe plus que 35,6 % des subventions versées par le Cosip contre 38,2 % en 2003.

Les financements se maintiennent, les heures aidées diminuent, pour les documentaristes le problème demeure inchangé.

- Qu'envisagez-vous pour accroître la part des ressources de France Télévisions consacrées à la production d'œuvres documentaires ?

L'animation

En 2003, si les investissements de TF1 représentaient 30,8% des dépenses des chaînes dans l'animation, la part de France 2 n'était que de 2,5%, avec une chute de ses investissements qui a atteint 62% entre 1999 et 2003. France 3 parvient, elle, à représenter 29% des investissements totaux des diffuseurs hertziens.

De même, 2,1% des commandes des chaînes sont effectuées par France 2 alors que TF1 et M6 assurent chacun plus de 16% de ces commandes.

Toutefois, dans un accord signé en avril dernier, France Télévisions s'est engagée à augmenter jusqu'en 2010 les investissements en faveur de la production d'œuvres d'animation inédites d'expression originale française avec une montée en charge de 50M€ entre 2005 et 2006, 52,5M€ entre 2007 et 2008 et 55M€ entre 2009 et 2010.

- Qu'envisagez-vous pour accroître la part des ressources de France Télévisions consacrées à la production d'œuvres d'animation et des programmes destinés à la jeunesse ?

Le spectacle vivant

- Qu'envisagez-vous pour accroître la part des ressources de France Télévisions consacrées à la production de spectacle vivant ?

7) La diffusion des œuvres audiovisuelles

La fiction

Sur France 2, l'évolution 2001/2003 montre que le genre dont la part à l'antenne diminue le plus est la fiction TV (-3,2%). De même, sur France 3 avec une baisse de 6,9%.

L'étude du CSA relative à la fiction met par ailleurs en lumière l'effondrement de la fiction française qui a cédé près de 75% de sa diffusion entre 1990 et 2003 sur l'ensemble des chaînes hertziennes. Force est de constater que si le service public a pris dans ce désengagement une part moins importante que les diffuseurs privés, il a toutefois revu à la baisse sa programmation en matière de fiction française. Alors qu'en 1990, France Télévisions en avait diffusé 876 heures, en 2003, le nombre d'heures de fiction française diffusé n'était plus que de 601 heures.

En outre, la diffusion entre 20h30 et 22h de la fiction française a cru entre 1990 et 2003 de 64% alors que, dans le même temps, la programmation entre 5h30 et 18h chutait de 67% et de 198% entre 18h et 20h30.

- Qu'envisagez-vous pour accroître la présence de la fiction d'expression originale française sur les antennes du service public, notamment à d'autres horaires qu'en prime-time ?

Le documentaire

La diffusion des œuvres documentaires est de plus en plus confrontée au problème des horaires de diffusion. Repoussés d'abord aux deuxièmes parties de soirées, puis maintenant après minuit, les documentaires n'ont plus place aux heures de grande écoute. Leur diffusion en prime time relève de l'événementiel et ils sont remplacés par les documentaires-fictions. Par ailleurs, il n'y a plus de politique de collections et/ou de séries.

Le reportage et l'information occupent les créneaux horaires les plus exposés au grand public. Le rôle essentiel d'expliquer le monde aux téléspectateurs ne doit pas être confié aux seuls magazines d'information, le service public doit ouvrir une case de prime time au documentaire.

- Qu'envisagez-vous pour accroître la diffusion sur France Télévisions d'œuvres documentaires, notamment en deuxième partie de soirée ?

L'animation et les programmes destinés à la jeunesse

France Télévisions a diversifié depuis plusieurs années sa politique en direction du jeune public en spécifiant l'action de chaque chaîne, France 3, à la différence de France 2, faisant notamment de l'animation l'un des axes forts de sa politique de programmation à l'égard de la jeunesse. Toutefois, chaque année, sur France 2 comme France 3, les programmes destinés à la jeunesse ont vu leur volume horaire décliner au sein de la grille des programmes de ces chaînes, France 2 assumant par ailleurs une priorité affichée, et jugée « écrasante » par le CSA, pour les fictions américaines.

- Qu'envisagez-vous pour accroître la diffusion sur France Télévisions d'œuvres d'animation et de programmes destinés à la jeunesse ?

Le spectacle vivant

Même si les chaînes du service public remplissent chaque année les obligations contenues dans leur cahier des charges respectif, la diffusion du spectacle vivant se trouve majoritairement reléguée la nuit et l'été et n'occupe pas sur le service public la place qu'il devrait occuper .

- Quels engagements prenez-vous pour permettre la diffusion du spectacle vivant à des heures différentes et moins tardives et tout au long de l'année ?

8) la production et la diffusion d'œuvres cinématographiques

La production d'œuvres cinématographiques

Avec une croissance de plus de 15% pour France 2 et France 3, la production d'œuvres cinématographiques a connu ces dernières années un sursaut positif sur le service public. Même si les investissements restent inférieurs à ceux de TF1, la contribution de l'audiovisuel public au cinéma s'est accrue.

Un accord signé en juillet 2003 avec les organisations de la production cinématographique y a par ailleurs contribué en fixant des obligations et des objectifs ambitieux en terme de diffusions et d'investissements.

- Comment comptez-vous contribuer au renforcement des investissements de France Télévision dans les œuvres cinématographiques ?
- Envisagez-vous d'accroître la part consacrée à la production indépendante ?

La politique de coproduction de France Télévisions

- Pensez-vous qu'il faut poursuivre, amender ou réorienter la politique de coproduction de la chaîne, notamment via ses filiales ?

La programmation des films de ciné-club

France 2 et France 3 ont l'obligation, dans leur cahier des charges, de programmer des films de ciné-club « à une heure d'écoute appropriée ». Depuis 2001, France 2 en a programmé 10 par an vers 1h30 du matin. La périodicité des films de ciné-club est plus fréquente, quoique souvent aussi tardive, sur France 3. Ainsi, depuis plusieurs années, chaque semaine, est diffusé un film entrant dans cette catégorie sur France 3.

- Quels engagements seriez-vous prêt à prendre pour renforcer la programmation des films de ciné-club sur France Télévisions à des heures différentes ?

La diffusion des œuvres cinématographiques

Alors que les obligations de diffusion imposent les mêmes seuils aux différentes chaînes hertziennes (192 œuvres par an), force est de constater que France 2 est loin d'atteindre ses objectifs maximaux. Bien au contraire, elle pourrait diffuser par an en moyenne 20% de films en plus et ainsi rejoindre TF1 et France 3.

En revanche, il convient toutefois de noter l'effort réalisé par le service public sur les œuvres concernant la diffusion des films d'expression originale française qui recueillent, notamment aux heures de grande écoute, une large majorité.

- France 2 envisage-t-elle d'augmenter le nombre de films qu'elle diffuse chaque année ?
- Quels seront les engagements du service public en faveur de la diffusion des œuvres d'expression originale française ?

9) L'accès des premières œuvres à la télévision

Les pouvoirs publics ont récemment mis en place un fonds géré par le CNC afin de favoriser l'innovation dans la création audiovisuelle. Si cette mesure pourrait être un outil utile pour promouvoir la diversité des œuvres et de la création, elle ne saurait produire tous ses effets qu'à condition que les diffuseurs, et notamment les chaînes publiques, l'accompagnent en consentant un effort particulier en termes d'accès des premières œuvres à l'antenne et de renouvellement de la création.

- Quelles sont les mesures que pourrait prendre France Télévision afin de faciliter la production et la diffusion des premières œuvres et d'assurer ainsi le renouvellement de création ?
- France Télévisions réservera-t-elle une place particulière et un accueil favorable aux œuvres issues du Fonds d'innovation ?

10) Les magazines culturels

Depuis plusieurs années maintenant, les magazines d'information culturelle ont disparu des écrans au profit d'émissions de promotion où seules les stars ont accès. Le service public ne les a pas non plus maintenus.

- Vous engagez-vous à programmer sur les chaînes du service public des magazines d'information culturelle, scientifique et de critique sur le spectacle vivant, la création audiovisuelle et cinématographique ?

11) La délocalisation des tournages

Si des efforts ont été effectués, les chiffres de la délocalisation sur le service public restent importants : en 2002, 50% des délocalisations (en semaines de travail) des chaînes hertziennes pouvaient être directement imputées à France 2 ; en 2003, le groupe France Télévisions était responsable de 48% des délocalisations effectuées par les chaînes hertziennes.

- Les efforts engagés par les pouvoirs publics ont certes permis de réduire le nombre des délocalisations. Quelles sont les mesures supplémentaires que la holding publique pourrait prendre pour relocaliser en France nombre de tournages ?

12) l'Europe

- Comment envisagez-vous la place et le rôle de France Télévisions dans les co-productions européennes et dans le paysage audiovisuel européen, notamment par rapport aux autres grands groupes publics ?